

mentaire marocaine jusqu'au 7 juin 1965 (pp. 101 116) la sidérurgie en Tunisie (pp. 135 150) ; enfin les prises de position du Président Bourguiba sur la question israélienne.

L'article prend, avec le recul, un intérêt tout nouveau, alors que n'a pas été réalisé le souhait final des auteurs « que la guerre de Palestine n'ait pas lieu ».

L'Annuaire de l'Afrique du Nord de 1965 confirme son rôle d'instrument incomparable pour tous ceux qu'intéressent cette région.

Mario AMADIO

ANNUAIRE D'AFRIQUE DU NORD. — Volume V (année 1966)

Editions du CNRS, Paris, 1108 pages.

Les volumes correspondant aux années 1965 et 1966 nous étant parvenus à quelques mois d'intervalle, nous sommes amenés à rendre compte des deux, dans le cadre d'une même chronique bibliographique. Disons, d'abord, fort peu objectivement, que notre plaisir n'en est que plus grand. *L'Annuaire*, ce gros ouvrage aussi dense que lourd, à couverture verte et lettres d'or, nous paraît de plus en plus irremplaçable. Chaque année démontre à quel point d'utile il est devenu nécessaire puis indispensable. La connaissance et la compréhension de l'univers maghrébin passe désormais par lui. Toute livraison amène sa somme d'études, de chroniques, de faits, de documents, de relevés et critiques bibliographiques, rangés par pays et par matières. Douze mois y sont concentrés en plus de mille pages. Le dernier exemplaire vient se placer à la suite de ses prédécesseurs sur les rayons des bibliothèques, privées ou publiques, à portée de main, et, comme eux, sera largement consulté.

La recherche du détail, oublié ou superflu, de l'erreur la plus infime, devient, pour l'analyste, une sorte de jeu auquel il peut se livrer sans retenue, sans que l'admiration ressentie devant cette somme et le travail qui l'anime en soit altérée pour autant.

Rendons grâce au Centre de Recherches sur l'Afrique Méditerranéenne d'Aix-en-Provence, qui en assure la rédaction et au Centre National (français) de la Recherche Scientifique, qui se charge de l'édition. Qu'ils sachent combien leur effort est apprécié dans les pays qu'ils étudient avec tant de soin. Qu'ils sachent aussi combien nous désirons que leur effort se poursuive et le plus longtemps possible. Le bruit ayant couru, il y a peu, qu'une compression des dépenses au CNRS risquait de mettre en péril *L'Annuaire* dans sa forme actuelle, nous espérons qu'il est sans fondement et que les chercheurs pourront continuer à compter sur ce précieux instrument de travail et de référence ; au moment même où, d'une part, le Maghreb dans son ensemble est devenu une zone d'étude de plus en plus exploitée et où, d'autre part, les évolutions différentes des entités qui le composent nécessitent des approches séparées.

Le volume consacré à l'année 1966 se présente à peu près sous la même forme que celui dont il est fait mention ci-dessus. Inutile donc de donner trop d'importance à des différences minimes ou de

reprenre ici les remarques faites à propos des chroniques, chronologies et documents. Nous préférons nous arrêter à la partie « Etudes » qui reste entachée, selon nous, des mêmes défauts, car tout n'est point parfait, ce qui laisse la place tout de même à quelques « critiques constructives » et à de possibles améliorations d'une année sur l'autre avant de dire un mot de la bibliographie.

Depuis le volume I, traitant des événements survenus en 1962, la partie « Etudes » reste non pas entachée de faiblesse mais demeure sans doute la moins enrichissante, compte tenu de la forme et des impératifs d'un tel ouvrage. Nous ne mettons en cause ici, bien entendu, ni les travaux, ni leurs auteurs. Nous ne saurions non plus critiquer l'effort remarquable fourni sous la direction de M. Maurice FLORY pour dégager un thème la succession d'Etat en Afrique du Nord dans le présent numéro et lui consacrer quatre articles. Outre celui de M. FLORY : « Succession aux traités, lors de la décolonisation en Afrique du Nord », nommons B. ETIENNE : « Succession d'Etat et conditions des habitants », G. FOUILLOUX : « Succession aux biens publics » et J-L. SANTUCCI : « Les garanties des biens privés et la succession aux engagements antérieurs souscrits envers les personnes privées ». Mais ce qui choque quelque peu, après cinq ans d'existence, c'est la persistance dans cet *Annuaire* d'un déséquilibre, qui touche moins les pays que les disciplines.

Les pays regroupés pour les besoins des quatre essais sur « la succession d'Etat » déjà cités, sont morcelés ensuite, pour permettre une enquête approfondie. Le Maroc est vu par le biais de son système électoral (P. CHAMBERGEAT) ; l'Algérie est présentée à travers sa réforme judiciaire (O. MATHETES), la Tunisie à travers son parti (M. PRIEUR) et la Lybie en tant que détentrice de ressources pétrolières importantes (L. TALHA). De surplus, R. DUCHAC consacre une vingtaine de pages à « Révolution et socialisme en Algérie et Tunisie » sur lesquelles nous reviendrons.

En apparence, chaque Etat se présente sous une optique qui répond en gros aux orientations prises durant l'année considérée. Mais le droit public principalement et la science politique dans une moindre mesure se taillent la part du lion. L'économie n'intervient que dans un seul cas, presque à titre exceptionnel (1).

En plus de l'économie, l'histoire et surtout la sociologie (dont on peut se demander si, de par la diversité de ses branches et l'éventail

(1) Il est vrai que cet article est de loin le plus nourri et le plus long, (pp. 153-236). Mais ceci est compensé par le fait que la Lybie est le seul des quatre pays à ne pas posséder de chronique économique propre. A propos de la Lybie, le problème se retrouve sitôt qu'il est question d'Afrique du Nord ou de Maghreb. Quelle place lui donner ? En fonction de son importance réelle (solution adoptée dans les parties : « Etudes », « chronique » et « documents ») ou en la comptant comme partenaire à part entière (solution de la rubrique « chronologie » et qui a tendance à faire un sort au plus minime événement lybien, de peur d'être accusé de ne pas s'intéresser suffisamment au pays) ? Travaux collectifs ou individuels, revues, annuaires, qu'ils soient anglo-saxons ou français, aucune solution vraiment satisfaisante n'a encore été proposée.

de ses moyens elle n'est pas la mieux faite pour rendre compte de situations mouvantes et pour en proposer des interprétations) sont traitées en parents pauvres.

Les analyses juridique et politique seules ne peuvent satisfaire tout homme pour qui les questions économiques, sociales et culturelles priment dans le cadre d'un Maghreb en développement. Elles aboutissent à des démonstrations sans grande prise sur le réel. Une bonne étude sur la réforme judiciaire en Algérie satisfait au fond moins qu'un effort, aussi peu couronné de succès soit-il, pour expliciter le processus d'industrialisation ou les phénomènes de restructuration de la société.

L'année 1966 « n'a pas été aussi mouvementée que la précédente » nous dit-on (p. 246) et l'on peut convenir qu'entre la formation du gouvernement Boumédiène (juin 1965) et les élections communales (février 1967), les faits vraiment marquants ont été rares. Mais les disparités économiques entre un secteur hautement industrialisé, spécialisé et moderne et un secteur traditionnel, sinon attardé, se sont creusées. Mais les problèmes rencontrés par un parti totalement désorganisé et dont on annonçait alors la refonte, se compliquaient plus qu'ils ne se résorbaient. Ces deux exemples, pour n'en prendre que deux, pouvaient donner lieu à des analyses fort intéressantes, plus malaisées aussi, car la compréhension et l'explication ou les hypothèses ne peuvent venir de la seule interprétation documentaire étayée par quelques faits. Elle doit être le fruit d'une enquête sur le terrain, de contacts et de données statistiques accumulées avec patience ; les uns et les autres n'étant guère facile à provoquer ou à obtenir.

L'étude de Michel PRIEUR sur « l'institutionnalisation du parti socialiste destourien » est typique de cette grande maîtrise en matière de commentaire des textes. Mais toutefois, la comparaison avec la pratique politique qui l'accompagne reste bien formelle. Une constitution, des déclarations, les statuts d'un parti aussi bien présentés soient-ils, n'empêchent point le lecteur de se demander comment le parti s'intègre dans la vie tunisienne, vit ou survit ; quelle est sa fonction en tant qu'institution ou force politique ; dans quelle catégorie le ranger. A ce propos on peut s'étonner que l'auteur ne mentionne nulle part les travaux des anglo-saxons et notamment l'ouvrage de Clément MOORE, dont il a pourtant été rendu compte en son temps dans l'*Annuaire* et qui a le grand mérite de proposer une classification originale des partis des pays en voie de développement à propos du modèle tunisien (1).

N'allons pas chercher de mauvaise querelle à la rédaction de l'*Annuaire* sous prétexte qu'elle comporte trop de collaborateurs formés

(1) **Tunisia since independence** : The dynamics of one party government. Berkeley, University of California press, 1965. Il faudrait citer aussi l'ouvrage collectif, de MICAUD, BROWN et MOORE : **Tunisia** ; **The politics of modernization** ainsi que les travaux de L. RUDEBECK et D.L. LING, ces derniers trop récents toutefois pour que l'auteur en ait eu connaissance.

par les facultés de Droit. Ce n'est quand même pas à une Revue publiée elle-même par une Faculté de Droit de lui en faire grief ! Espérons cependant qu'à cette équipe unie, homogène et fort bien rodée, viennent s'ajouter des chercheurs d'autres sciences sociales, et que l'on fasse appel, pour cette partie « Etudes », à des spécialistes du Maghreb issus d'horizons divers, au besoin totalement extérieurs au C.R.A.M.. Ceci permettrait soit de multiplier les approches, soit, au contraire, d'approfondir un thème particulier, chaque année.



Un des articles de la série « Etudes » qui aurait pu échapper *a priori* à une telle critique est celui que R. DUCHAC consacre à « Révolution et socialisme en Tunisie et en Algérie ». En fait, loin de remplir notre attente et de se détacher des modèles trop classiques, il tend lui aussi à ne rechercher la réalité qu'au seul travers des mots, écrits ou prononcés (1).

La méthode utilisée en est peut-être l'unique responsable. Se limiter volontairement aux discours du Président Bourguiba pour définir le socialisme tunisien aboutit à saisir les thèmes d'une politique, moins bien à préciser la pensée d'un homme et fort peu à mettre en valeur le contenu d'une doctrine. De même pour l'Algérie, le programme de Tripoli, la Charte d'Alger et les discours du Président Ben Bella, passés au tamis, nous en apprendront beaucoup sur les thèmes et constantes de l'idéologie algérienne mais à une époque donnée et pour un régime précis. Il y avait pourtant dans ce dernier cas une belle occasion d'observer, puis d'expliquer, le passage d'une idéologie sans doute plus rigoureuse mais pour beaucoup empruntée au marxisme à une idéologie plus souple mais répondant à des croyances ou des traditions profondes.

Cette méthode qui juxtapose en fait les cas algérien et tunisien interdit donc de les comparer vraiment non pas d'ailleurs pour enrichir la panoplie disparate des « socialismes spécifiques » d'une variété maghrébine, mais pour définir quelles sont les voies utilisées pour parvenir au socialisme.

On ne peut se garder d'autre part, à la lecture des extraits cités par l'auteur, d'une certaine gêne. Peut-on qualifier de « socialistes » ces déclarations moralisantes ou euphorisantes, ces a-peu-près idéologiques, ces déclarations paternalistes et anti-marxistes du leader tunisien ? Les formules telles « c'est un fait que l'ouvrier ne peut produire sans le secours du capital », « les différences entre bloc capitaliste et bloc socialiste... s'estompent de jour en jour devant les exigences de la

(1) Il faudrait renvoyer le lecteur aux études que MM. RONDOT et DEBBASCH avaient consacré au bourguibisme dans l'Annuaire de 1963 et où P. RONDOT affirmait : « il [le socialisme destourien] est issu d'une évolution de l'action politique et sociale menée sous l'autorité d'un homme », (p. 198).

réalité », « on peut changer les bourgeois fortunés par un effort d'éducation qui leur ferait saisir l'intérêt collectif » ; des phrases comme celles-ci : « Notre action tend à unir les différentes catégories sociales de la nation à relever leur niveau et à les ouvrir au sens de leurs intérêts communs », « sans l'ingénieur, le directeur, l'administrateur et la machine (capital) l'ouvrier réduit à la seule force de ses bras ne peut pas faire grand chose » ressortent plutôt d'une doctrine assez éloignée du socialisme scientifique.

Une phrase, du commentaire cette fois, ne manque pas d'étonner. Après avoir expliqué qu'en Tunisie les travailleurs (ouvriers) représentaient une couche de la population favorisée en raison du chômage important, et qu'il ne pouvait y avoir ni aliénation ni exploitation, il déclare (p. 139) : « Quelque dure que soit sa besogne, et aussi mal payé qu'il soit, le salarié est du même côté de la barrière que son patron : le côté où le pain du lendemain est assuré ». Ce raisonnement pour le moins simpliste et visant à présenter les détenteurs des moyens de production et les prolétaires comme appartenant à la même classe (classe économique et non classe sociale dirait-on pour établir des nuances ici alors qu'on les évite là) peut difficilement passer pour du socialisme même modéré comme M. DUCHAC le définit plus loin (p. 143). Il suggère d'ailleurs les termes *réformisme pragmatique, conciliation, modération, solidarité, éthique*, en indiquant qu'ils rapprochent le bourguibisme du travailisme et du progressisme. Faute d'une définition préalable et claire du terme socialisme, l'étude du cas tunisien laisse par trop au lecteur l'impression que les moyens empruntés par le président Bourguiba sont fort détournés, quand ils ne l'éloignent pas d'objectifs que les analystes tendent à lui prêter.

La partie sur l'Algérie nous semble plus convaincante, encore que R. DUCHAC n'ait guère consulté les ouvrages théoriques ou pratiques capables d'enrichir sa réflexion. Citons pour mémoire le livre de David APTER *The Politics of modernization*, dont le chapitre 9 est justement consacré à « l'idéologie dans les sociétés en voie de modernisation » et plus particulièrement au rôle du socialisme (pp. 313-356). La remarquable étude de Jean LECA consacrée au nationalisme algérien depuis l'indépendance permet de dégager deux des constances qui sont examinées ici, le socialisme et la révolution (1). L'ouvrage d'Hisham SHARABI (2) n'a sans doute pu être utilisé non plus. Il aurait permis de mener plus au fond l'analyse du socialisme révolutionnaire algérien et de cette nouvelle gauche dont le FLN est d'abord apparu comme un des meilleurs représentants et qui doit moins au monde arabe qu'on veut bien le laisser entendre. La lecture attentive du vocabulaire des

(1) J.L. DUCLOS, J. DUVIGNAUD et J. LECA : *les nationalismes maghrébins*, Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques, CERI, Etudes maghrébines 7, 1966, 96 p.

(2) H. SHARABI, *Nationalism and Revolution in the Arab World (the middle East and North Africa)* Princeton, van Nostrand, 1966, 176 p. Notons que l'on trouve p. 903 du présent Annuaire une critique de cet ouvrage.

hommes politiques en général et des chefs d'Etat en particulier, telle que SHARABI la pratique et la recommande aurait aussi favorisé une pénétration plus subtile d'un domaine dont il faut bien reconnaître qu'il n'est guère facile à aborder.

Un mot, avant de conclure, sur la bibliographie. Elle s'est grandement améliorée tout en continuant à s'enrichir. La bibliographie critique s'est largement étendue, la bibliographie systématique aussi. Mais l'effort essentiel, et pour lequel nous ne remercierons jamais assez les divers collaborateurs, porte sur les comptes-rendus et répertoires des ouvrages et articles en arabe qui tiennent enfin la place qu'ils méritent. Quand on sait, pour la vivre, la difficulté d'une telle entreprise, on ne peut que féliciter le groupe d'Aix en Provence d'y être parvenu.

Une seule remarque : Depuis que notre Revue l'avait signalé dans son numéro 2 de 1964 (p. 111), la partie systématique ne s'est guère éclaircie. Les refus de dégager les ouvrages d'une part et les travaux (thèses et mémoires) et articles importants d'autre part de la masse des écrits de tous niveaux portant sur le Maghreb rend cette bibliographie fort peu maniable. L'œil s'y perd malgré un effort typographique remarquable, le chercheur aussi. Malgré une consultation fréquente, il faut encore consacrer beaucoup de temps à un dépouillement de textes indiqués par l'*Annuaire* et dont le contenu se révèle de peu d'intérêt.



Après cinq numéros fort appréciés le sixième nous apportera-t-il ces quelques modifications souhaitées ? Il n'en serait alors que plus apprécié et mieux utilisé.

Jean-Claude VATIN.

LE MAGHREB ENTRE LES MYTHES

I. — PRESENTATION :

« Est pour nous un mythe toute proposition ou tout comportement qui se réfèrent implicitement ou explicitement à un système de pensée conçu dans un cadre différent que celui du Maghreb et qui en conséquence ne lui est pas adapté » (1).

C'est cette volonté de présenter l'économie des 3 pays du Maghreb dégagée de toute mythologie qui anime la pensée de l'auteur tout au long de l'ouvrage, c'est aussi à fortiori le désir de faire apparaître une spécificité des situations plus ou moins commune à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie, une spécificité de la problématique économique et donc des solutions à mettre en œuvre.

(1) A TIANO *Le Maghreb entre les Mythes*. L'économie nord-africaine depuis l'Indépendance. Paris, Presses Universitaires de France, 1967, 623 p. (p. 13).